

## Le 3 octobre 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le troisième jour d'octobre 2016 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 12 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

### **176-16 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

### **177-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2016**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

La première période de questions est ouverte à 19h33

### **178-16 Inscription de la municipalité au Réseau mondial OMS des villes et des communautés "amies des aînés"**

Proposé par Roger Santerre

Et appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'inscrire la municipalité au Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés. La directrice générale est mandatée pour compléter tous les documents relatifs à cette inscription et à cette adhésion.

**\*ADOPTÉ\***

### **179-16 Demande de l'organisme Opération Nez rouge Cowansville**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu de faire un don de cent (100) dollars à l'organisme Opération Nez rouge Cowansville pour sa 33<sup>ème</sup> édition, saison 2016.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### **180-16 Journée de partage sur l'habitation des aînés-Carrefour Action Municipale et Famille**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'inscrire les deux conseillères Mesdames Claudia Morlot et Carole Dansereau à la journée de partage sur l'habitation des aînés organisée par le Carrefour Action Municipale et Famille . Cette activité se tiendra le vendredi 11 novembre 2016 à Brossard. Les frais de déplacement sont autorisés.

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### **181-16 Achat de trois billets pour le diner paroissial de Fabrique le 23 octobre prochain**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que la municipalité achète trois billets du diner paroissial dans le but de les remettre à la famille dont le bâtiment de ferme a été détruit par un incendie dernièrement.

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**\*ADOPTÉ\***

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

## 182-16 Virement de crédit-Affectation du surplus accumulé

**Considérant** les trois interventions majeurs en sécurité incendie qui ont eu lieu cette année et qui ont affecté le budget en sécurité incendie;

**Considérant** qu'il y a lieu de transférer des sommes dans certains postes comptables de ce service pour combler le déficit actuel et pour compenser les dépenses jusqu'au 31 décembre 2016;

**Il est proposé** par Carole Dansereau

**Appuyé** par Robert Gaboriault

**Et résolu** de verser dans les postes suivants :

02-220-00-181	Rémunération	5 000\$
02-220-00-411	Préventionniste	3 550\$
02-220-00-442	Service mun- entente incendie	22 770\$
02-220-00-497	Location service autobus	1 500\$
02-220-00-631	carburant –essence	680\$

Le montant total de ce transfert soit trente trois mille cinq cent (33 500) dollars est pris dans le surplus accumulé de la municipalité.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour effectuer ces transferts.*

## 183-16 Comptes à payer

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (aout 2016) payé	178,84
Cotisations employeur provinciales (aout 2016) payé	1 750,36
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	8 293,39
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposé à l'entretien,	5 434,46
Comité Consultatif d'Urbanisme CCU, rencontre du 26/09/2016 pour 2 membres)	60,00
Benoit Martin (km formation pompier )	48,00
Ginette Simard Gendreault (frais hébergement, km et repas congrès FQM Québec)	877,61
Réjean Lemaire (cartouche encre, papier pour service incendie)	122,14
Daniel Tétréault (frais hébergement, km et repas congrès FQM Québec)	886,98
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles )	3 153,16
Sani-Éco (recyclage 5 420 kg)	231,78
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,50
Hydro-Québec (éclairage public ) payé	271,10
Hydro-Québec (site de traitement ) payé	965,08
Télébec (caserne) payé	231,77
Télébec (site de traitement) payé	86,25
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	251,47
Marché Gendreault (essence voirie et SSI,eau )	1 215,99
Petite caisse (timbres)	90,64
Transport Hanigan (transport pierre pour accotements )	166,94
Carrière Dunham (disposition asphalte)	28,74
Graymont (pierre pour accotements)	667,43
Outillage Rioux GDB ( chaussons BAMA pour pompiers)	50,55
Rona Lesvesque (ciment et bouche fissure)	105,85
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement , inspection, réparations cylindres)	274,22
Aréo Feu Ité (lance perforatrice, tuyaux, raccords, gants, bottes)	1 772,06
Orizon Mobile (2 radios + batteries SSI)	2 376,95
Garage Poirier ( réparations sur le camion voirie )	538,78
Wajax Génératrice Drummond (entretien et réparations des 3 génératrices)	2 968,63
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI + voirie)	149,50
Ville de Duham (entraide incendie du 3 aout 2016)	1 161,81
Ville de Bedford (préventionniste rapport recherche et cause (RCI) 1039 Principale)	414,00
Municipalité de Saint-Alexandre ( entraide incendie du 3 aout 2016 )	2 948,22
Municipalité de Stanbridge-East (entraide incendie du 3 aout 2016)	251,92
Ministère de la Sécurité Publique Sûreté du Québec ( versement 2 de 2 pour 2016)	41 249,00
Fédération Québécoise de Municipalités ( frais Dicom, service incendie)	128,09
MRC Brome Missisquoi (étude L. Grenier, pôle de Bedford)	972,69
Marquage et Traçage du Québec (lignage de rues 2016)	3 858,39
Les Éditions juridiques FD (mises à jour du Code civil et officiers municipaux)	197,40

École Primaire Saint-Joseph (loyer annuel bibliothèque municipale 1/07/2016 au 30/06/2017)	2 483,46
Restaurant Chez Pépé (repas pompiers feu du 25 septembre)	125,34
Toilettes portatives Sanibert (location de 2 toilettes sèches)	287,44
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 158,95

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

**\*ADOPTÉ\***

**184-16 Adoption du règlement 401-16 modifiant le règlement 364-12 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge**

Proposé par Daniel Tétreault

appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement 401-16 modifiant le règlement 364-12 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge .

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

Ce règlement sera déposé dans le livre des règlements de la municipalité.

**\*ADOPTÉ\***

**185-16 Programme d'aide financière pour la formation en 2017 des pompiers volontaires ou à temps partiel ;**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge prévoit la formation de six (6 ) pompiers pour le programme Pompier I et/ou pour le programme Pompiers II ainsi que pour des cours spécifiques au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Robert Gaboriault

et appuyé par France Boulet

et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

**\*ADOPTÉ\***

**186-16 Demande de dérogation mineure pour une clôture sur le lot 4 376 454, au numéro 970 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par la propriétaire du lot **4 376 454**, demeurant au 970 rue Principale à Notre-Dame de Stanbridge.

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage 315-08 et vise à rendre conforme une clôture existante en cour arrière en maille de chaîne non recouverte de vinyle.

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme CCU lors de la rencontre du 26 septembre 2016.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

IL EST PROPOSÉ par Daniel Tétreault

APPUYÉ par France Boulet

ET RÉSOLU que cette demande de dérogation mineure soit acceptée avec les conditions suivantes :

- La propriétaire doit s'assurer du bon entretien de cette clôture
- Cette clôture doit être couverte par la végétation.

**\*ADOPTÉ\***

**187-16 Demande de dérogation mineure sur le lot 4 376 508, au numéro 1074 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par la propriétaire du lot **4 376 508** demeurant au 1074 rue Principale à Notre-Dame de Stanbridge.

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage 315-08 et vise à rendre conforme l'emplacement d'une remise qui est à 1.27m de la ligne de lot latérale ainsi que la distance entre 2 bâtiments qui est de 0.18 m au lieu du 2 m règlementaire. Cette remise remplace une remise existante qui était conforme au moment de sa construction;

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme CCU lors de la rencontre du 26 septembre 2016.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

IL EST PROPOSÉ par Daniel Tétreault

APPUYÉ par Carole Dansereau

ET RÉSOLU que cette demande de dérogation mineure soit acceptée avec les conditions suivantes :

- si cette remise devait à nouveau être reconstruite, elle devra être conforme aux règlements en vigueur au moment de la demande du permis.

**\*ADOPTÉ\***

**188-16 Appui à demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur M. Dubé, propriétaire du lot 4 376 625, pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 au cadastre du Québec dans le but de faire l'acquisition du terrain où se situe son entrée charretière, entrée qu'il ne peut pas déplacer pour des raisons de sécurité routière;

**CONSIDÉRANT** que cette demande permettra de se conformer au règlement de lotissement 316-08 de la municipalité, qui prévoit que la dimension minimale des terrains en zone agricole de la municipalité est de 5 000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que M. Gagnon propriétaire du lot 4 376 649 s'engage à vendre 1694.6 m<sup>2</sup> à M. Dubé tel qu'illustré au plan;

**CONSIDÉRANT** que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT** que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau ,

et résolu d'appuyer la demande de monsieur M. Dubé afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autre que l'agriculture une partie du lot 4 376 649 dans le cadastre du Québec.

**\*ADOPTÉ\***

**189-16 Constat d'infraction au règlement de zonage 315-08**

Considérant que l'inspectrice en bâtiment est responsable de l'application du règlement de zonage 315-08 ;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu d'appuyer les démarches entreprises par l'inspectrice, Mme Évelyne Tremblay soit l'émission d'un constat d'infraction ainsi que les poursuites pénales s'il y a lieu, dans le dossier du propriétaire des lots 4 376 982 et 5 573 230;

Les dépenses reliées à ces actes sont autorisées.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**190-16 Constat d'infraction au règlement de zonage 315-08 et au règlement de construction 317-08**

Considérant que l'inspectrice en bâtiment est responsable de l'application du règlement de zonage 315-08 et du règlement de construction 317-08 ;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu d'appuyer les démarches entreprises par l'inspectrice, Mme Évelyne Tremblay soit l'émission d'un constat d'infraction ainsi que les poursuites pénales s'il y a lieu, dans le dossier du propriétaire du lot 5 573 231;

Les dépenses reliées à ces actes sont autorisées.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**191-16 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat des membres non-élus**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le conseil municipal :

- constate la démission de M. Claude Larivière. Une lettre de remerciements lui sera adressée pour les onze années au sein du CCU.
- renouvelle le mandat de M. Gabriel Archambault et de M. Marc Bonneau pour une période de deux ans à compter du 3 octobre 2016.
- Une annonce paraîtra dans le journal municipal l'Ami ainsi que sur le site web de la municipalité pour le poste vacant.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**192-16 Libération de la retenue, Sintra inc., travaux rang Ange-Gardien 2015**

**Considérant** les travaux de voirie réalisés en 2015 dans le rang Ange-Gardien, contrat 2015-04, par Sintra inc;

**Considérant** la visite effectuée le 16 août 2016;

**il est proposé par** Daniel Tétreault

**Appuyé par** Roger Santerre

**et résolu de** libérer la retenue et de payer immédiatement la somme de vingt cinq mille cent quatre vingt-sept dollars et trente six cents (25 187.36\$) à Sintra inc.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**193-16 Travaux majeurs de voirie 2016, chemin Saint-Charles - Paiement décompte 1- Pavages Maska inc.**

**Considérant** le décompte numéro 1 du 3 octobre 2016 présenté par l'ingénieur de Cima+ responsable du dossier 4402-SG09706A, reconstruction d'une partie du chemin Saint-Charles ;

**Il est proposé** par Roger Santerre

**Appuyé** par Robert Gaboriault

et résolu :

- De faire une retenue de 10% et non de 5% tel qu'indiqué dans le certificat de paiement;
- D'appliquer les deux retenues spéciales indiquées dans ce certificat;
- D'autoriser le paiement de cent soixante dix-neuf mille cent quatre vingt-sept dollars et quarante neuf cents (179 187.49\$) plus les taxes applicables.

Le vote est demandé et se traduit par 5 voix en faveur de cette proposition

**\* ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense. Ce projet est financé entre autres par la TECQ,*

**194-16 Entretien d'hiver et déneigement du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Principale**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'octroyer le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Principale sur 4.63 km, pour la saison 2016-2017 à l'entreprise Transport Hanigan inc. pour un montant de 18 589 \$ plus les taxes applicables. Ce montant comprend la fourniture et l'épandage des abrasifs et des fondants;

L'entreprise s'engage à respecter toutes les directives et demandes du devis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports qui sera joint au contrat à intervenir entre la municipalité et l'entreprise.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

Des appels de propositions pour le déneigement des espaces municipaux, à savoir : l'accès au garage municipal, le stationnement de l'hôtel de ville, la caserne et les borne sèches paraîtront dans le journal municipal l'Ami du 15 octobre 2016;

**195-16 Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.-Dossier 00024062-1-46100(16) 2016-06-09-19**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de quinze mille dollars pour l'exercice financier 2016-2017;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité soit le rang Sainte-Anne, les chemins Desrivières et Saint-Charles et que le dossier de vérification a été constitué.

**\*ADOPTÉ\***

**196-16 Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.-Dossier 00024397-1-46100(16) 2016-08-10-6**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de quinze mille dollars pour les trois exercices financiers soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité soit le rang Sainte-Anne, les chemins Desrivières et Saint-Charles et que le dossier de vérification a été constitué.

**\*ADOPTÉ\***

**197-16 Inspection et entretien des trois postes de pompage pour les eaux usées**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu d'accepter la proposition de l'entreprise Pompex pour l'inspection et l'entretien préventif des trois postes de pompage pour les eaux usées, le tout tel que décrit dans le document " Inspection et entretien" du 8 septembre 2016. Ce contrat est pour 2016 et renouvelable pour 2017 et 2018.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont et seront suffisants aux fins de la présente dépense*

**198-16 Demande d'aide financière –Programme de récupération hors foyer**

Proposé par France Boulet

Secondé par Carole Dansereau

Et résolu que la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme de récupération Hors foyer. Ce programme favorise la récupération du recyclage dans les lieux publics et est géré par Éco Entreprise Québec ÉEQ. L'aide financière apportée serait de 70% du prix d'achat des bacs. La municipalité achèterait 5 îlots composés de deux bacs (ordures et recyclage) pour les installer dans les parcs municipaux.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**199-16 Entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford-  
Addenda 1**

**Considérant** que la municipalité a signé l'Entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford , résolution 141-16 du 4 juillet 2016;

**Considérant** que la municipalité de Pike River se joint à cette entente et qu'il y a donc lieu de faire les ajustements nécessaires;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accepte l'addenda numéro 1 concernant l'Entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signé cet addenda.

**\*ADOPTÉ\***

La deuxième période de questions est ouverte à 21h25

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h45

*Je, Ginette Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Gendreault  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière